

Salles-la-Source

Les eaux de la cascade retrouvent leur liberté pour le tourisme

Les deux arrêtés préfectoraux mettant fin à la microcentrale électrique étaient promis pour le 15 juillet. Ils ont été publiés sur le site de la préfecture les 29 août et 2 septembre. Le site internet de l'association «Ranions la Cascade!» les a mis en ligne et qualifié le 2 septembre de «*jour historique pour Salles-la-Source*».

Concrètement, l'arrêté - publié le 2 septembre sur le registre des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron, et partiellement affiché à l'entrée de l'usine hydroélectrique - met fin à l'exploitation de l'eau du ruisseau Créneau alimentant la cascade par la société hydroélectrique SHVSS. Il met aussi fin au Certificat ouvrant droit à obligation d'achat et au contrat de vente de l'énergie par la SHVSS. Il prévoit le retour des biens et dépendances de la concession à l'État dans un délai de 3 mois.

Le premier arrêté, qui a été signé le 25 août et mis en ligne le 29 août sur le site de la préfectu-



re, refuse définitivement l'autorisation d'exploiter à la société hydroélectrique.

Développer encore plus le secteur du tourisme

La cascade va donc retrouver un débit naturel sur toute l'année. Ce qui n'avait pas été le cas depuis l'installation des premiers moulins il y a plusieurs siècles ; et plus récemment, il y

Les eaux du Créneau ne sont plus entravées.

a plus de 80 années lors de l'installation de l'usine.

Le choix qui a été fait par la municipalité, fin juin, s'avère de privilégier le retour aux sources naturelles en espérant que cela va développer un secteur déjà présent dans le vallon : le tourisme.